

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 07/24
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**



ORDRE DU JOUR

1. Validation du relevé de décisions du CA du 2 juillet 2024
2. Point CMCAS
3. Mandatement du Président de la CMCAS77 pour l'AG des Présidents
4. Approbation des principes directeurs et principes de répartition pour l'exercice 2025
5. Point sur l'AG de la CAS77 du 17/09/2024
6. Point élections des SLVies
7. Activités en cours
8. Informations et questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1^{er} Vice-Président), Gilles RIVIERE (Vice-Président), Antoine MARINO (Trésorier Général adjoint), Céline MILLOT (Trésorière Générale), Pascal COTTIN, Romuald CHEVALLIER, Danielle CAVILLON, Laurent BOURSEAU, William RUDEREAU, Aziz MOUSSA.

CFDT : Valérie FOUQUET, Catherine LE MENN, Laurent BARTHEL.

FO : Frédéric DORLEAC.

INVITÉS

Didier DETILLEUX (Chef de Service), Yanne ARMENGOL (Secrétaire des Elus).

EXCUSÉS

CGT : Philippe BECHU (Secrétaire Général adjoint), Paul LUCAS

CFDT : Jean-Louis LY, Florian BARATTE

CFE/CGC : Sophie CASTANET, Gabriel FERREIRA, David MOSIMANN

En préambule, le Président demande si quelqu'un souhaite faire une remarque. Catherine LE MENN et Frédéric DORLEAC annoncent qu'ils doivent partir à 16h30 pour cause d'obligations. Le Président suggère de traiter les questions qui nécessitent le quorum aussi rapidement que possible

1- Validation du relevé de décisions du CA du 2 juillet 2024

Le Président demande s'il y a des remarques. Il n'y en a pas, le Président propose que l'on passe au vote.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 48-09-24

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide à l'unanimité des présents le relevé de décisions du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024.

- **POUR :** 11 CGT, 3 CFDT, 1 FO.

2- Point sur la CAS

Le Président laisse la parole au Chef de Service.

- Concernant l'intérimaire au service Activités, son contrat est prolongé jusqu'au 30/11/2024.
- Il serait souhaitable que le contrat de la secrétaire des élus soit prolongé jusqu'au 30/11/2024 au moins jusqu'à la fin des élections SLVies.
- Concernant le poste de TAC, nous avons reçu une candidature, d'une personne qui a déjà postulé 4 fois chez nous. Le Chef de Service va la recevoir et demander à sa Direction de permettre une immersion à la CAS77 pour évaluer la situation. Néanmoins, la responsable TAC a besoin d'une personne qui connaît le travail sans avoir besoin d'être formée ce qui serait un plus appréciable dans un moment où l'urgence d'avoir quelqu'un d'opérationnel de suite se fait sentir. C'est pourquoi le Chef de Service suggère de faire appel à l'intérimaire précédente qui sera disponible à partir du 7/10/2024.
- A ce jour nous n'avons toujours aucune candidature pour le poste de secrétaire des Elus.
- Concernant le redécoupage des SLVies, le service TAC doit procéder aux modifications sur le logiciel. La responsable est seule depuis un mois et ne peut assumer seule ce dossier ; il serait bien de reprendre l'intérimaire que nous savons être opérationnelle immédiatement au moins 2 mois, pour aller jusqu'aux élections.
- Concernant les créances sur l'outil MAEL, les déversements financiers vont se faire sur un logiciel appelé ELODIE à la demande de la CCAS. L'épuration des créances, depuis 2019, doit être faite avant le déversement ; la plupart concerne des régularisations à la suite d'opérations bien effectuées mais non validées ; il y aura seulement quelques montants à vérifier. Le délai est fixé au 15/10/24. Le Chef de Service demande la validation du Conseil d'Administration pour épurer ces dettes (qui représentent environ 5 000 €, en régularisation, et entre 700 et 1 000 € qui sont à vérifier).

- Concernant les jouets de Noël, le fournisseur a signalé 2 jouets en rupture de stock ; nous avons trouvé une solution de remplacement pour un des jouets (le plus populaire) ; pour l'autre il a été nécessaire de demander aux parents de proposer un autre jouet car il n'y avait pas d'équivalent disponible. Ces petits aléas ne sont pas grand-chose, mais prennent toujours du temps.
- Des bénévoles sont demandés pour le repas des pensionnés, et pour le loto (4 ou 5 personnes)

Antoine MARINO demande si les bénévoles font bien partie du personnel statutaire, car s'il s'agit d'intérimaires c'est plus compliqué au niveau de la démarche. Le Président confirme qu'en effet il vaut mieux que les bénévoles soient pris parmi les employés statutaires, pour qui les directions donnent du temps.

Concernant les créances, le Président propose de transmettre les éléments avant de passer au vote lors de la prochaine réunion, ou avant par mail.

Frédéric DORLEAC demande s'il y a une garantie que les deux techniciens TAC absents reviennent avant la fin de l'année. Le Chef signale que l'un des deux techniciens est en année de mise à disposition (le poste est donc gelé pendant ce temps) et l'autre est toujours en arrêt maladie depuis le mois de juillet.

Le Président propose de passer au vote concernant les contrats des intérimaires.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 49-09-24

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, sur proposition du Chef de Service, valide à l'unanimité des présents la prolongation du contrat de la secrétaire des Elus jusqu'au 30/11/2024.

- **POUR :** 11 CGT, 3 CFDT, 1 FO.

Concernant le poste de technicienne TAC, le Chef de Service suggère de reprendre l'intérimaire précédente dans la mesure où elle maîtrise le poste, ce qui serait un gain de temps pour la responsable du service qui est dans l'urgence sur le dossier en cours (redécoupage des SLVies).

Le Président pense qu'il serait peut-être judicieux de prendre dès maintenant un intérimaire pour occuper le poste sans attendre le 7 octobre, date à laquelle l'intérimaire précédente serait disponible. Par ailleurs il estime plus prudent de ne pas prendre le risque de faire appel à cette personne qui pourrait ne plus être disponible au moment où nous en aurions besoin. Il pense que fidéliser un intérimaire est un peu risqué de part et d'autre ; prendre de nouveaux intérimaires permet aussi de découvrir de nouvelles compétences potentielles.

Catherine LE MENN pense que s'il faut former une nouvelle intérimaire pendant 15 jours, cela ne vaut peut-être pas la peine.

Laurent BARTHEL demande si ce poste demande des compétences particulières et si les candidats sont rares. Le Chef de Service répond qu'en intérim les candidats sont trouvés immédiatement.

Le Président laisse le Chef de Service et la responsable TAC prendre la décision au sujet de ce renouvellement particulier.

Avant de passer au point suivant, le Président suggère que le point 4 sur l'ordre du jour soit traité avant le point 3 pour plus de logique.

3- Approbation des principes directeurs et principes de répartition pour l'exercice 2025 (voir **annexe 1**)

Le Président laisse la parole à Valérie FOUQUET, au nom de la CFDT.

Concernant les Principes Directeurs pour l'exercice 2025 : la CFDT vote contre, elle évoque ce qui a été dit à la CCAS sur ce sujet

- ✚ Le contrôle régulier des droits ouverts des bénéficiaires par la CMCAS
- ✚ Le suivi des demandes d'Actions Sanitaires et Sociales et du fonds ASS
- ✚ L'utilisation de toutes les ressources affectées au fonds ASS par des actions de promotions d'aides existantes et leur adaptation aux besoins des bénéficiaires
- ✚ La nécessité d'affectation en fin d'exercice de toutes les ressources de la CMCAS
- ✚ Le suivi de la situation budgétaire de la CMCAS à chaque Conseil d'Administration.

Concernant le principe de répartition pour l'exercice 2025 :

- ✚ Allouer un montant annuel aux fonds ASS et Santé :
- ✚ Fonds ASS : 32 millions €
- ✚ Fonds Santé : 46 millions € à répartir entre Solimut, Energie Mutuelle ou toute autre mutuelle sur des critères d'éligibilité identiques
- ✚ Allouer un montant annuel au fonds de dotation des ouvrant-droits
- ✚ Répartir la part des CMCAS en fonction du nombre de bénéficiaires uniquement (conformément à l'article 25)
- ✚ Maintenir une clé de répartition entre la CCAS et toutes les CMCAS
- ✚ Décider du taux à fixer entre les CMCAS et la CCAS lors de la session de répartition du mois de novembre.

Le Président demande des précisions à Valérie FOUQUET. Le fait que les points évoqués soient ceux qui ont été proposés, pour la CFDT voterait elle contre ? Valérie FOUQUET précise que précisément ces points ne sont pas respectés, et la CFDT demande à ce qu'ils soient systématiquement appliqués, ce qui ne semble pas être le cas dans certaines situations.

Frédéric DORLEAC souhaite aussi demander pourquoi les Organisations Syndicales CFDT et CFE se sont opposées aux propositions FO alors que là aussi les propositions étaient sensiblement les mêmes.

Il ne comprend pas pourquoi les Organisations Syndicales s'opposent ainsi sur des propositions qui pourraient au contraire faire entente.

Le Président lui oppose qu'il n'a pas les propositions de FO, mais par contre, il ne comprend pas pourquoi la CFDT vote contre les propositions du Comité alors que toutes les propositions semblent similaires. Où est donc le problème ?

Le Président propose de mettre la question des principes directeurs au vote (voir délibération 2024.63 BIS en **annexe 2**).

DÉLIBÉRATION N°2024 – 50-09-24

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide à la majorité des présents les principes directeurs pour l'exercice 2025 (*délibération 2024.63 BIS votée par le Comité de Coordination des CMCAS du 12/09/2024*).

- **POUR :** 11 CGT.
- **CONTRE :** 3 CFDT, 1 FO

Concernant les principes de répartition pour l'exercice 2025.

Le Président propose de passer aux principes de répartition.

Pascal COTTIN demande pourquoi il est question de Solimut et d'Energie Mutuelle ; pourquoi cette dernière devrait avoir des subsides des CMCAS sachant qu'elle n'est plus sur la CSMR car c'est Solimut qui est chargée de la gestion. Elle ne s'occupe pas de la CSMA côté actifs, mais plus de la CSMR côté retraités.

Catherine LE MENN précise que pour les retraités il y aura une nouvelle mutuelle, mais les retraités seront toujours gérés. Energie Mutuelle fait de la CSMR par le biais de la loi EVIN.

Le Président souligne que dans ce cas, c'est de l'assurance privée.

Catherine LE MENN précise que la loi EVIN c'est pour 3 ans, et qu'ensuite on passe en CSMR.

Pascal COTTIN dit qu'actuellement la CSMR propose une offre intéressante, équivalente à la première année de la loi EVIN, sans les inconvénients au fil du temps. Pascal COTTIN pense que la CFDT propose de maintenir les retraités dans une loi EVIN malgré un coût plus important et une couverture moindre que ce qui est proposé aujourd'hui par Solimut.

Catherine LE MENN dit que ce que la CFDT propose, c'est une aide pour tous, quelle que soit la mutuelle choisie.

Pascal COTTIN pense qu'il faut aller au-delà de ça. Rester sur la mutualité et éviter le privé. D'autant plus que la CSMR est une organisation qui a été mise en place par les Organisations Syndicales ensemble, qui a fait ses preuves. Il est dommage aujourd'hui de ne plus parler d'une seule voix.

Le Président suggère de passer au vote concernant les principes de répartition.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 51-09-24

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide à la majorité des présents les principes de répartition pour l'exercice 2025 (*délibération 2024.062 BIS votée par le Comité de Coordination des CMCAS du 12/09/2024*).

- **POUR :** 11 CGT.
- **CONTRE :** 3 CFDT, 1 FO

(Voir délibération 2024.062 BIS en **annexe 3**).

4- Mandatement du Président de la CMCAS 77 pour l'AG des Présidents

Le Président souligne que l'Assemblée Générale aura lieu les 9 et 10 octobre prochains.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 52-09-24

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide à la majorité des présents le mandatement du Président de la CMCAS 77 pour l'Assemblée Générale des Présidents les 9 et 10 octobre 2024.

- **POUR :** 11 CGT.
- **ABSTENTION :** 3 CFDT, 1 FO

5- Point sur l'AG de la CAS 77

Le Président propose de faire toutes remarques au sujet de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 17/09/2024. Il y avait 68 personnes. Il regrette l'absence de la délégation CFE/CGC.

Catherine LE MENN remercie d'avoir envoyé tous les documents à tout le monde.

Laurent BARTHEL souligne qu'il a apprécié l'ouverture de l'AG, les échanges avec les participants étaient enrichissants.

Frédéric DORLEAC confirme, d'autant plus que cela a permis de constater à quel point les bénéficiaires étaient peu informés sur le fonctionnement de la CAS ; c'est donc certainement un point à améliorer dans la démarche et l'expression de cette organisation auprès de agents et des nouveaux embauchés.

Laurent BOURSEAU souligne qu'en effet c'est nécessaire, malgré que les moyens soient de moins en moins importants.

Pascal COTTIN a été interloqué par la personne de MONTEVRAIN, qui se présente comme étant en dehors des organisations syndicales, alors que justement ces dernières sont connues pour faire partie intégrante du fonctionnement du secteur d'activité des entreprises EDF / GDF, et qui se présente à l'Assemblée Générale pour dire (en substance) qu'il n'est pas utile ou opportun de donner autant d'importance aux syndicats.

Le Président en profite pour remarquer qu'il y a en effet du travail à faire toutes organisations syndicales confondues. Néanmoins, si cette personne était sincère, c'est une preuve de plus que les bénéficiaires doivent être davantage informés sur notre fonctionnement.

Catherine LE MENN souligne qu'en effet certains salariés souhaiteraient que les syndicats sortent de la CAS ; il faut donc se remettre en question et être davantage sur le terrain.

Le Président confirme qu'en effet c'est aux syndicats de faire un travail de terrain plus explicite pour démontrer l'importance de nos activités sociales.

S'il n'y a pas d'autres remarques, le Président propose de passer au point suivant. Il passe la parole à Pascal COTTIN.

6- Point sur les élections SLVies

Pascal COTTIN évoque les listes des Titulaires et Suppléants reçues des Organisations Syndicales, à l'exception de la CFE/CGC, malgré les courriers de relance envoyés par mail le 20/09/2024 (annexes 4 et 5).

D'autre part un courrier (voir annexe 6) va être envoyé aux entreprises pour les informer sur le déroulement des élections, ce courrier doit être signé par les *Organisations Syndicales**, et sera accompagné du Règlement Particulier validé par le Comité de Coordination le 12/09/2024.

**** Il faut noter qu'il ne sera pas signé par la délégation CFE/CGC en raison de l'absence de ses représentants au présent Conseil d'Administration.***

Ce courrier explique le déroulement des élections, et demande notamment de donner accès (en plus de la mise à disposition d'une salle) aux bénéficiaires (actifs ou inactifs) aux bureaux de vote.

Pascal COTTIN rappelle qu'il serait utile que les représentants des organisations syndicales puissent se procurer les listes des actifs.

Catherine LE MENN souligne que les fichiers des actifs sont inexploitable (il y a des doublons, des stagiaires, des mutations, des manquants) ; il serait nécessaire de passer par les RH. Le Président rappelle que certaines RH ont explicitement signifié qu'elles ne reconnaissent pas les élections SLVies.

Pascal COTTIN rappelle que pour les retraités, les listes sont plutôt exactes (elles seront mises à jour le 1^{er} novembre, par bureau de vote.). Pour les actifs on peut partir sur les listes dont nous disposons à la CMCAS, les répartir aux SLV auxquelles ils sont rattachés. Il serait bien ensuite que chacun fasse des vérifications et les mettent à jour autant que possible.

Frédéric DORLEAC confirme qu'il va regarder sa liste et faire les vérifications.

Catherine LE MENN demande si les doctorants peuvent participer aussi aux élections (ils ont un contrat de trois ans). La question est à examiner.

Pascal COTTIN propose l'arrêt des listes électorales lors d'une réunion (Bureau Electoral) le 6 novembre, à la CMCAS77 à 9h30.

Catherine LE MENN demande à quelle date les listings seront transmis. Le Président propose d'envoyer déjà les listes CMCAS, par SLVie (à demander au Chef de Service).

Catherine LE MENN demande s'il y a des critères de parité. Le Président répond que le respect de ces critères n'est pas obligatoire dans ce contexte.

Le Chef de Service rappelle que pour rajouter des agents sur les listes, il ne faut pas oublier de remplir au préalable les fiches d'inscription pour pouvoir les enregistrer administrativement à la CMCAS.

Catherine LE MENN demande si on a une visibilité de ceux qui ont présenté une liste sur chaque SLVie. Le président détaille les éléments connus à ce jour :

- ✚ UTO : on attend la réponse des organisations syndicales
- ✚ MEAUX : FO (2 candidats), CGT (liste complète)
- ✚ CROISSY-BEAUBOURG : CGT (liste complète)
- ✚ RENARDIERES : CGT (liste complète), CFDT (4 candidats)
- ✚ SAVIGNY-LIEUSAIN : CGT (liste complète)
- ✚ MONTEREAU : CGT (liste complète).

Dès que les listes seront arrêtées, elles seront immédiatement transmises pour vérification. Ensuite, le matériel de vote partira à l'impression.

Concernant le prochain Bureau (le 15 octobre 2024), Pascal COTTIN rappelle qu'il faudra venir avec des volontaires pour la mise sous plis !

7- Activités en cours (annexe 7)

Commission Santé Solidarité

Le Président laisse la parole à Pascal COTTIN.

Séjour solidaire des + de 75 ans :

Départ dimanche de BOIS LE ROI et CROISSY BEAUBOURG pour les Sables d'Olonne. 54 demandes, 45 participants, dont 2 accompagnateurs et le chauffeur du bus. Séjour « libre choix » sans obligation de participation aux visites ou aux activités locales proposées sur le site.

Informations diverses

- ✚ Deux réunions d'information (une ici, salle Sermaize, et l'autre dans le nord du département) sont mises sur pied pour discuter des mutuelles (CSMR Solimut, CAMIEG, Service Assurance de la CCAS). Elles seront d'une durée de deux heures et demie à trois heures.

La première réunion aura lieu ici le 4 décembre ; pour la seconde on est encore à la recherche d'une salle de réunion. Elle devrait se tenir entre le 4 et le 6 décembre. Le contenu de ces réunions doit encore être affiné, il sera soumis à la prochaine Commission Santé Solidarité. Les administrateurs sont bien entendu invités à ces réunions.

- ✚ Une rencontre est programmée aussi prochainement avec l'association France Alzheimer (qui est située à PONTIERRY) et sera aussi présentée en Commission.

Commission Arts, Loisirs et Sports

- ✚ Carnaval de Nice : c'est une activité qui aura lieu fin février, il faut donc la valider dès aujourd'hui pour avoir le temps de l'organiser.

Les devis proviennent des voyagistes TANGO et HAVAS, et d'une association de TROYES. L'activité n'a pas encore été débattue en Commission, mais elle avait été présentée il y a un certain temps lors d'un Bureau.

Antoine MARINO présente l'activité : séjour (28 février au 3 mars 2025) 4 jours / 3 nuits, logement à Nice en centre-ville, puis il détaille le contenu du séjour (voir **annexe 8**).

Les devis sont présentés et commentés. Il faut comparer le rapport qualité/prix en fonction des activités proposées.

Budget (participation qui représente environ 40% du coût du séjour) : **20 380.00 €** avec le bus (qui récupère les voyageurs à BOIS LE ROI et CROISSY BEAUBOURG)

Le Président suggère de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 53-09-24

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la délégation CGT, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide à l'unanimité le budget de 20 300.00 € pour le séjour « Carnaval de Nice » qui aura lieu du 28/02/2025 au 03/03/2025, sur devis du voyageur HAVAS.

- **POUR :** 11 CGT, 3 CFDT, 1 FO

Le Président laisse la parole à Antoine MARINO.

- ✚ Saison Pêche : pas de forclusion. 33 inscrits.
- ✚ Cours de peinture : 12 inscrits.
- ✚ Soirée festive : pas assez d'inscrits (45 inscrits sur 150 places) ; elle est donc annulée.
- ✚ Soirée karting : 100 inscrits sur 90 places ; on a dû décliner les inscrits en solo, car il faut des équipes de trois.
- ✚ Loto : en cours (20 octobre)

✚ Exposition peinture : en cours.

✚ Réveillon : bientôt en cours.

Antoine MARINO rappelle la date de la prochaine Commission : le 8 octobre 2024.

Commission Pensionnés

Le Président rappelle qu'il faut parler en premier des éléments à soumettre au vote avant que certains ne quittent le Conseil pour cause d'obligations à l'extérieur.

Il passe la parole à Gilles RIVIERE.

✚ Repas des Pensionnés : il aura lieu le 14 novembre. 350 personnes sont inscrites. Le problème est que le tarif assez élevé. La Commission demande à la CMCAS77 de bien vouloir prendre en charge : l'orchestre, le transport (il faut compter 5 bus de 50 personnes, pour un montant de 2 690.00 €), la banque photos (faites par des professionnels, a remporté un vif succès l'année précédente auprès des pensionnés qui sont ravis d'avoir un souvenir sur papier), soit au total une participation de : **9 120.00 €** Sachant que la soirée revient à 93 € par personne avec un T10 de 70 € ; dans le cas où la CMCAS apporte son aide, cela reviendrait à 65 € par personne avec un T10 à 46 €.

Le Président propose de mettre cette participation au vote après diverses précisions apportées par Gilles RIVIERE. Le Président soutient le projet car le prix est en effet rédhibitoire pour certains pensionnés (surtout s'ils viennent en couple). Il rappelle aussi qu'il est déjà arrivé que la CMCAS prenne en charge une partie de cette activité pour alléger le prix au bénéfice des pensionnés. Il faut rappeler que cette journée est attendue avec enthousiasme par beaucoup de pensionnés et même par les bénévoles.

Gilles RIVIERE rappelle le budget voté en janvier 2024 était de 11 772.00 € et qu'il est passé à 17 488.00 €, ce qui fait une augmentation pour la CMCAS de 5 716.00 €.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 54-09-24

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la délégation CGT, lors de sa séance du **24 septembre 2024**, valide la prise en charge à l'unanimité des présents d'un budget de 9 120.00 € pour le Repas des Pensionnés, qui aura lieu le 14 novembre 2024, afin de rendre le prix par personne plus accessible à nos pensionnés. Cette participation concerne : l'animation (orchestre), le transport (5 bus de 50 personnes), la banque photos (assurée par des professionnels).

- **POUR :** 11 CGT, 3 CFDT, 1 FO

Gilles RIVIERE reprend la parole.

Le Tennis de Table de l'Union Sportive de BOIS LE ROI nous propose une opération portes ouvertes un samedi après-midi (libre à nous d'en décider la date) pour présenter l'activité. Le Président propose de faire une publicité sur notre site internet.

Antoine MARINO demande où est l'avantage pour nous. Gilles RIVIERE répond qu'il s'agira d'un tarif préférentiel.

Le Président rappelle que nous passons par la Mairie de BOIS LE ROI pour la présentation des clubs, Mairie que nous avons rencontrée la semaine dernière pour définir les modalités de l'occupation de la salle.

Nous avons entre autres obtenu le passage à 10 ménages par an (au lieu de 4), ce qui est nécessaire étant donné le nombre d'heure utilisé par les clubs sportifs (quasiment tous les jours sauf le week-end).

Suite au départ de certains participants, le Président propose de clore la séance, faute de quorum.

Le Président lève la séance.

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mardi 19 novembre 2024

PRINCIPES DIRECTEURS ET PRINCIPES DE REPARTITION - EXERCICE 2025

La Session du Comité de Coordination des CMCAS du 12 septembre 2024 s'est prononcée, à la majorité, sur les Principes directeurs et sur les Principes de répartition pour l'année 2025 qui doivent permettre aux Conseils d'Administration des CMCAS de voter et de mandater leur représentant dans la perspective de l'Assemblée Générale des CMCAS des 9 et 10 octobre prochain.

Pour 2025, les contributions des entreprises définitives ne seront connues qu'au 30 septembre 2024 : elles vous seront communiquées à partir de cette date. Le travail sur la diminution des frais de fonctionnement doit être poursuivi à tous les niveaux. L'objectif étant de maintenir un niveau d'activités avec leur contenu innovateur et émancipateur. Les points retenus à soumettre au vote sont :

Principes directeurs 2025

La Session du Comité de Coordination des CMCAS, réunie ce jour, examine la délibération relative aux principes directeurs pour l'exercice 2025 sur proposition de la délégation CGT :

- La mise à jour annuelle et le contrôle des conditions d'ouverture des droits ouverts des bénéficiaires par la CMCAS
- Le suivi des demandes d'actions sanitaires et sociales et du fonds ASS
- Le suivi de la situation budgétaire de la CMCAS à chaque conseil d'administration des 7 familles de rubriques :
 - Charges de Gestion (application note charges administratives et maquette de suivi)
 - Jeunesse
 - Santé Solidarité
 - Plein Air Activités Culturelles et de Loisirs avec un focus particulier la rubrique 208
 - Fêtes Traditionnelles
 - Sport
 - Formation Information Communication
- La nécessité d'affecter toutes les ressources de la CMCAS en fin d'exercice
- L'affectation budgétaire des ressources
- La saisie via l'applicatif GAEL (suivi financier et inscription) jusqu'à son extinction, ou « Mes Activités » lorsque celui-ci est développé sur la CMCAS
- L'utilisation de LUCIE (suivi engagement et paiement)
- La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la CCAS (mission CMCAS) et des CMCAS non adhérentes via des indicateurs communs (1 750 emplois et clé de répartition)

Principes de répartition pour l'exercice 2025

La Session du Comité de Coordination des CMCAS, réunie ce jour, examine la délibération relative aux principes de répartition de la contribution article 23 pour l'exercice 2025 sur proposition de la délégation CGT :

Avant répartition affecter de 2025 à 2028, dans le cadre financement du PSE RM, maximum 5 M€ par an

- Déterminer une répartition entre la CCAS et les CMCAS répondant à leurs besoins d'activités et de fonctionnement selon les missions art 23 qui leurs sont confiées, afin d'en définir la clé de répartition
- Déterminer une répartition entre la CCAS et les CMCAS répondant à leurs besoins d'activités et de fonctionnement selon les missions art 23 qui leurs sont confiées, afin d'en définir la clé de répartition
 - Décider du volume de répartition de la contribution entre les CMCAS et la CCAS lors de la Session du mois de novembre qui constituera la clé de répartition

Pour la part CMCAS :

- o Dotation annuelle du Fonds Santé
- o Dotation annuelle du Fonds Action Sanitaire et Sociale
- o Dotation pour la participation au financement du système d'information et de sa maintenance pour les CMCAS
- o Dotation pour la participation aux frais de personnels des salariés mis à disposition des CMCAS adhérentes (avec révision annuelle avant la répartition)
- o Dotation pour la participation aux frais de personnels CCAS pour l'ensemble des CMCAS : pour les CMCAS et valorisation CIL, santé, assurance prévoyance, culture educ pop, gestion, achats, juridique (avec révision annuelle avant la répartition)
- o Dotation pour les frais et charges de personnels des CMCAS non adhérentes : dépenses avec suivi mensuel et dépenses suite écartement
- o Dotation d'un budget de Charges administratives
- o Budget du Comité de Coordination des CMCAS
- o Budget de la PFSAC (avec révision annuelle avant la répartition)
- o Fonds destiné aux projets de CMCAS pour les projets SI à développer pour leur compte
- o Fonds d'aide et secours : subvenir aux besoins des CMCAS qui seraient financièrement en difficulté du fait des probables changements évoqués précédemment
- o Dotation d'un budget dédié aux activités de proximité et réparti sur la base des critères de répartition superficie, nombre OD, nombres pensionnés
- o Compte tenu de leurs particularités :
 - La Corse bénéficie d'un budget complémentaire lié à l'insularité

2/2

- les POM bénéficient d'un budget complémentaire eu égard à leur éloignement de la métropole et pour répondre aux missions de l'art 25 de la CCAS (séjours jeunes, centres adultes)
 - les CMCAS de la région IDF bénéficient d'un critère supplémentaire dans la répartition basé sur les résidents de leur périmètre
- o Le principe est que toute économie réalisée sur les charges et frais de personnel (CMCAS adhérentes et non adhérentes) et charges administratives doit concourir à développer des activités pour les bénéficiaires.



**SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N° 2024.63BIS

PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'EXERCICE 2025

La Session du Comité de Coordination des CMCAS, réunie ce jour, examine la délibération relative aux principes directeurs pour l'exercice 2025 sur proposition de la délégation CGT :

- La mise à jour annuelle et le contrôle des conditions d'ouverture des droits ouverts des bénéficiaires par la CMCAS
- Le suivi des demandes d'actions sanitaires et sociales et du fonds ASS
- Le suivi de la situation budgétaire de la CMCAS à chaque Conseil d'Administration des 7 familles de rubriques :
 - Charges de Gestion (application note charges administratives et maquette de suivi)
 - Jeunesse
 - Santé Solidarité
 - Plein Air Activités Culturelles et de Loisirs avec un focus particulier sur la rubrique 208
 - Fêtes Traditionnelles
 - Sport
 - Formation Information Communication
- La nécessité d'affecter toutes les ressources de la CMCAS en fin d'exercice
- L'affectation budgétaire des ressources
- La saisie via l'applicatif GAEL (suivi financier et inscription) jusqu'à son extinction, ou « Mes Activités » lorsque celui-ci est développé sur la CMCAS
- L'utilisation de LUCIE (suivi engagement et paiement)
- La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la CCAS (mission CMCAS) et des CMCAS non adhérentes via des indicateurs communs (1 750 emplois et clé de répartition)



SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS
DU 12 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.062BIS

Principes de répartition pour l'exercice 2025

La Session du Comité de Coordination des CMCAS, réunie ce jour, examine la délibération relative aux principes de répartition pour l'exercice 2025 sur proposition de la délégation CGT :

- Avant répartition affecter de 2025 à 2028, dans le cadre du financement du PSE RM, maximum 5 M€ par an
- Déterminer une répartition entre la CCAS et les CMCAS répondant à leurs besoins d'activités et de fonctionnement selon les missions art 25 qui leurs sont confiées, afin d'en définir la clé de répartition
- Décider du volume de répartition de la contribution entre les CMCAS et la CCAS lors de la Session du mois de novembre qui constituera la clé de répartition

Pour la part CMCAS :

- o Dotation annuelle du Fonds Santé
- o Dotation annuelle du Fonds Action Sanitaire et Sociale
- o Dotation pour la participation au financement du système d'information et de sa maintenance pour les CMCAS
- o Dotation pour la participation aux frais de personnels des salariés mis à disposition des CMCAS adhérentes (avec révision annuelle avant la répartition)
- o Dotation pour la participation aux frais de personnels CCAS pour l'ensemble des CMCAS : pour les CMCAS et valorisation CIL, santé, assurance prévoyance, culture educ pop, gestion, achats, juridique (avec révision annuelle avant la répartition)
- o Dotation pour les frais et charges de personnels des CMCAS non adhérentes : dépenses avec suivi mensuel et dépenses suite écrêtement
- o Dotation d'un budget de Charges administratives
- o Budget du Comité de Coordination des CMCAS
- o Budget de la PFSAC (avec révision annuelle avant la répartition)



**Lettre à destination des
Organisations Syndicales
CGT, CFDT, CFE et FO de Seine & Marne**

Melun, le 17 septembre 2024

Objet : Elections de SLV du 21 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Le 10 septembre dernier, lors de la première réunion du collectif électoral, nous avons pris date pour la poursuite du processus électoral avec un prochain rendez-vous le **mardi 24 septembre 2024**.

Lors de cette réunion, nous devons procéder à :

- ✓ La validation des membres du collectif électoral constitué des délégués des organisations représentatives, du Président de la CMCAS et du Chef de service de la CMCAS, pour le suivi de la partie administrative. Chacun devra désigner ses représentants,
- ✓ Un premier examen des listes électorales par bureau de vote. Listing actifs et retraités. Pour rappel, les employeurs ayant refusé de nous fournir les listes des agents actifs, il nous revient, sur la base du fichier actuel de la CMCAS de dresser les listes et d'en contrôler la mise à jour jusqu'à la date d'envoi du matériel de vote par correspondance (15 octobre 2024),
- ✓ L'examen des listes de candidats par SLV et par organisation syndicale, ceci pour programmer l'édition des bulletins par les services de la CMCAS et la préparation de la mise sous enveloppe qui se tiendra à Bois le Roi le 15 octobre 2024 à partir de 9h00,
- ✓ La préparation de la mise sous enveloppe avec appel aux volontaires pour procéder à cette opération qui exigera la présence de 25 à 30 personnes toutes organisations confondues. Nous pourrions établir une première liste de participants ce jour.

Dans l'attente de cette réunion, vous voudrez bien transmettre au plus vite (**date butoir du 23 septembre 2024**) vos listes de candidats avec les déclarations individuelles de chacun des candidats, ceci pour chaque SLV (Meaux, Croissy-Beaubourg, Savigny le Temple - Lieusaint, Montereau, UTO Montévrain et Les Renardières).

Comptant sur votre promptitude, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**Le Président de la CMCAS
Jean-Louis LEFRANCOIS**

CMCAS 77 – 116 bis rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN



**Lettre à destination des
Organisations Syndicales
CGT, CFDT, CFE et FO de Seine & Marne**

Melun, le 17 septembre 2024

Objet : Elections – MISE SOUS PLIS

Cher(e) collègue,

Lors de la réunion du collectif électoral du 10 septembre dernier, nous avons arrêté plusieurs dates importantes du processus électoral en vue de l'élection des bureaux de SLV du 21 novembre 2024.

Parmi ces dates, nous avons retenu celle du **15 octobre 2024** pour procéder à la mise sous enveloppe du matériel de vote par correspondance, qui sera adressé à plus de 6000 agents actifs et retraités de notre CMCAS.

Cette étape nécessite de faire appel à des volontaires (entre 25 à 30 serait l'idéal) pour procéder à ces formalités.

Le rendez-vous de cette étape est fixé :

- **Le mardi 15 octobre 2024 à 9h00 à la salle Marcel Paul de Bois le Roi.**

(Les participants seront invités à un petit repas en commun à la pause déjeuner).

D'ores et déjà cette mise sous enveloppe nécessite une organisation scrupuleuse que nous vous détaillons :

Installation de 11 tables distinctes :

- **Table 1 : SLV UTO Montévrain**
- **Table 2 : SLV EDF Les Renardières (distinction matériel actifs et retraités)**
- **Table 3 : SLV Meaux « Actifs »**
- **Table 4 : SLV Meaux « retraités »**
- **Table 5 : SLV Croissy-Beaubourg « actifs »**
- **Table 6 : SLV Croissy-Beaubourg « retraités »**
- **Table 7 : SLV Savigny le Temple - Lieusaint : actifs Lieusaint**
- **Table 8 : SLV Savigny le Temple - Lieusaint : actifs Savigny le Temple**
- **Table 9 : SLV Savigny le Temple « retraités »**
- **Table 10 : SLV Montereau « actifs »**
- **Table 11 : SLV Montereau « retraités ».**

CMCAS 77 – 118 bis rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN

.../...

.../...

Chaque table disposera de **la liste électorale** correspondant à la population du bureau de vote concerné. **Les listes « actifs » et « retraités » seront distinctes.**

Le matériel sera composé de :

- ✓ Une **circulaire d'explications** sur les modalités de vote.
- ✓ Une **enveloppe « format A4 »** pour glisser tous les documents et sur lequel figurera le nom de l'électeur (trice) et son adresse postale.
- ✓ Une **enveloppe « T »** pour la transmission du vote par chaque électeur (trice) vers la CMCAS.
- ✓ Une **enveloppe de vote** (deux couleurs « actifs » et « retraités ») pour glisser le bulletin de vote.
- ✓ Un **bulletin de vote (pour chaque organisation syndicale présentant des candidats)** correspondant à chaque SLV.
- ✓ Une **profession de foi (une feuille recto-verso)** fournie par les OS présentes dans le périmètre de la SLV concernée.

A l'issue de la mise sous enveloppe, l'ensemble des enveloppes sera acheminé, sous contrôle du collectif électoral intersyndical vers le **centre de tri de Vaux le Pénil**.

Pour rappel, **un seul lieu de réception des votes par correspondance a été décidé au siège de la CMCAS à Melun.**

Comptant sur votre participation, recevez, Cher(e) collègue, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de la CMCAS
Jean-Louis LEFRANCOIS



CMCAS 77 – 118 bis rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN



- EDF SA
- ENEDIS
- GRDF
- GRTGAZ
- RTE
- STORENGY
- Régie de Mitry-Mory

Melun, le 24 septembre 2024

Objet : Elections de SLV en Seine et Marne

**PJ : Règlement Particulier validé par
Le Comité de Coordination**

Madame, Monsieur,

Les Organisations Syndicales CGT, CFDT, CFE et FO représentées au Conseil d'administration de la CMCAS de Seine et Marne ont décidé d'organiser les élections de renouvellement des bureaux de SLV sur le territoire de la Seine et Marne le **21 novembre 2024**.

Deux moyens de vote ont été pactés :

- Un **vote physique** qui sera mis en place sur **sept sites : Meaux, Croissy-Beaubourg, UTO-EDF Montévrain, Savigny le Temple, Lieusaint, EDF- Les Renardières et Montereau,**
- Un **vote par correspondance** sur la base d'un matériel qui sera envoyé à tous les électeurs actifs et retraités le 15 octobre 2024.

Nous vous demandons **la mise à disposition d'une salle** sur chacun des lieux de travail précités : **4 sites ENEDIS** et **3 sites EDF SA**, ainsi que **la possibilité d'accès à ces sites** des électeurs en activité et en inactivité de service (pensionnés) selon les horaires d'ouverture des bureaux de vote : **8H00- 17H00**.

Les isolements et les urnes seront fournis par les soins de la CMCAS.

Le Comité de coordination des CMCAS réuni en session ordinaire le 12 septembre 2024 a validé le nouveau Règlement Particulier de la CMCAS de Seine et Marne. Celui-ci prévoit une modification des découpages des SLV basés sur **6 SLV** :

- **SLV de Meaux** (actifs et retraités)
- **SLV de Croissy-Beaubourg** (actifs et retraités)
- **SLV de l'UTO-EDF Montévrain** (actifs)
- **SLV de Savigny le Temple-Lieusaint** (actifs et retraités)
- **SLV de Montereau** (actifs et retraités)
- **SLV EDF Renardières** (actifs et retraités issus du site).

.../...

.../...

Les services de la CMCAS avaient demandé en juin dernier, via le Secrétariat de la branche professionnelle des employeurs (SGE-IEG), la production de **la liste des agents actifs** dont la prise de travail se trouve sur le département de la Seine et Marne afin de dresser les listes électorales.

Ce dernier n'a pas donné de suite à cette demande et nous devons par conséquent construire les listes d'électeurs à partir des données actuelles en possession de la CMCAS « Seine et Marne ».

Nous renouvelons auprès de vous, et sur le plan local, cette demande de renseignements car nos premières vérifications ont débouché sur des absences d'inscription de plusieurs agents récemment mutés ou embauchés car les démarches administratives vers les organismes des « activités sociales » ne sont pas toujours automatiques et promptes.

Nous souhaitons que cette élection ne laisse personne, pour défaut d'inscription, de côté car l'objectif de celle-ci est de permettre de revitaliser l'organisation des activités sociales en proximité, de renforcer les liens et les solidarités entre actifs et retraités.

Par cette présente, nous vous demandons également de permettre **les autorisations d'absence** le 21 novembre 2024 pour **se rendre dans les bureaux de vote** pour ceux qui voudront voter physiquement et pour les agents qui constitueront les **bureaux de vote** durant cette journée.

Restant à votre disposition, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

CGT	CFDT	CFE	FO	Président de la CMCAS
	 V. FOUQUET		 F. JORLEAZ	

Interlocuteur :

Mr Didier DETILLEUX (Chef de service de la CMCAS « Seine et Marne »)
Téléphone : 07 89 28 12 56
Mail : didier.detilleux@asmeq.org

CMCAS 77 – 116 bis rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN

C.A.S Seine et Marne

ACTIVITES EN COURS**COMMISSION SANTE SOLIDARITE**

ACTIVITES					
Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SEJOUR SOLIDAIRE +75 ANS	29/09 au 6/10/2024	44	02/09/24	59	44

COMMISSION ARTS, LOISIRS ET SPORTS

ACTIVITES					
Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SAISON PECHE 2024	01/03/24		Pas de forclusion	33	33
COURS DE PEINTURE	01/01/24	30	Pas de forclusion	12	12
SOIREE FESTIVE	20/09/24	150	13/09/24	45	annulé
SOIREE KARTING	04/10/24	90	15/09/24	100	90
LOTO	20/10/24	300	Pas de forclusion	en cours	
EXOPOSITION PEINTURE	22/11 AU 24/11/2024	100	01/11/24	en cours	
REVEILLON	31/12/24	150	01/11/24	en cours	
Carnaval de Nice	28/02 au 03/03/2025	50	20/11/24	en cours	

BILLETTERIE

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC	28/03/24	138		15	
BILLETS KARTLAND	pas de date limite	1092		732	
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC + SOIN	28/03/24	21		6	
PISCINE MORET/LOING	01/01/24	1500		1010	
PISCINE MORET/LOING BIEN-ETRE	01/01/24	100		77	
SPEEDPARK	Date limite 25/02/2025	700		225	

COMMISSION PENSIONNES

ACTIVITES					
Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
CABARET LA NOUBA	17/10/24	100	15/09/24	59	58
JOURNEE PARISIENNE	24/09/24	50	31/08/24	48	46
REPAS DES PENSIONNES	14/11/24	300	25/10/24	en cours	

COMMISSION JEUNESSE

ACTIVITES					
Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
JOURNEE NIGLOLAND	01/10/24	50	REPORTE		
FORT BOYARD	25/09/24	25	18/09/24	19	16
LIVRE D'ÉTÉ	01/06/24	904	15/05/24	849	
ABONNEMENT CP	01/09/24	249	26/07/24	98	
JOUET DE NOEL	01/12/24	1600	13/09/24	1408	
ARBRE DE NOEL	01/12/24	1000	03/11/24	589	
CADEAUX DE NAISSANCE	01/01/24	60	Pas de forclusion	43	

VOYAGES CMCAS

LA CROISIERE SUR LE NIL	01/10/24	100	20/05/24	107	94
IRLANDE	01/01/24	50	31/05/24	79	51
ANDALOUSIE	01/10/24	50	31/05/24	66	50
LONDRES 2J-1N	01/11/24	50	31/05/24	57	51
LONDRES 3J-2N	01/10/24	50	31/05/24	79	69



en partenariat
avec
HAVAS VOYAGES

Séjour Carnaval de Nice

28 février - 03 mars 2025

4 jours / 3 nuits

50 places




Jour 1 : Visite St Paul de Vence/Gorges du Loup
Jour 2 : Visite Nice/Corso fleuri et carnaval
Jour 3 : Visite Menton et Eze/Fête des citrons
Jour 4 : Visite de la principauté de Monaco

4 jours d'émerveillement...C'est ce que vous propose votre CAS77 !
 Découvrez St Paul de Vence, petit village médiéval et joyau de la Côte d'Azur surplombant la Méditerranée. A Nice admirez depuis votre place assise en tribune le défilé des chars se terminant par une bataille de fleurs ainsi que le Corso camavalesque nocturne avec feu d'artifice Visitez l'un des plus beaux villages de Provence : Eze et son jardin accroché aux falaises et continuez sur Menton pour découvrir les impressionnantes sculptures d'oranges et de citrons et l'impressionnant défilé de chars. Et enfin, avant de repartir, rêvez dans la magnifique Cité des Princes de Monaco...

LE PRIX COMPREND

- ✈ Vol Paris/Nice/Paris sur Air France et taxes d'aéroport.
- ✈ Assistance aux formalités d'enregistrement à Paris et Nice
- ✈ Un bagage en soute de 15 Kg/pers
- ✈ Hébergement en chambre double à l'hôtel Excelsior 4* à Nice.
- ✈ Pension complète avec boissons (1 verre de vin/pers)
- ✈ Transfert et visites sur place en car de grand tourisme
- ✈ Toutes les visites mentionnées au programme
- ✈ Assurances assistance, rapatriement, annulation, bagages
- ✈ Carnet de voyage dématérialisé

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire

LE PRIX NE COMPREND PAS

- ✈ La taxe de séjour
- ✈ L'option chambre seule

Date limite d'inscription 20/10/2024

Séjour Carnaval de Nice	INF.	9107	9961	10844	11695	13241	15166	17330	21144	25798	31474	SUP.
	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Prix de l'activité : 1018 €	9106	9960	10843	11694	13240	15165	17329	21143	25797	31473	37450	37451
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
Participation AGENT	247	485	521	558	594	631	668	704	732	759	786	814
Participation CAS 77	76%	52%	49%	45%	42%	38%	34%	31%	28%	25%	23%	20%
Enfant de 1 à 6 ans	49	97	104	112	119	126	134	141	146	152	157	163
Enfant de 7 à 10 ans	99	194	208	223	238	252	267	282	293	304	315	326
Enfant de 11 à 16 ans	148	291	313	335	357	379	401	422	439	455	472	488
Enfant de 17 à 18 ans	198	388	417	446	475	505	534	563	585	607	629	651